



PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

N°46

Du 12 mars 2024

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 46

Du 12 mars 2024

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

SOUS-PRÉFECTURE DE L'HAY-LES-ROSES

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2024/00778	12/03/2024	portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire	4

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE DE FRANCE

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2024/sans numéro	06/03/2024	Avis rendu par la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social réunie le 5 février 2024 et 5 mars 2024	6



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses
Bureau de la Réglementation générale

**ARRETE N°2024/00778
portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire**

La Sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-46, D. 2223-34 à 39 et R. 2223-40 à 65 relatifs aux opérations funéraires ;
- Vu le décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;
- Vu le décret du 10 février 2021 portant nomination de Mme Sophie THIBAULT en qualité de Préfète du Val-de-Marne;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2023/02588 du 17 juillet 2023 portant délégation de signature à Mme Corinne SIMON, Sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018/300 du 20 mars 2018 portant habilitation de l'entreprise funéraire à l'enseigne "Pompes Funèbres MILLENAIRE" pour une durée de six ans;
- Vu la demande en date du 1^{er} novembre 2023, complétée le 11 janvier 2024, adressée par Madame Lydie KAO, gérante de l'entreprise funéraire à l'enseigne "Pompes Funèbres MILLENAIRE" située 40, avenue Jean Jaurès 94250 GENTILLY, sollicitant le renouvellement de l'habilitation de son établissement immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le n° 753 315 928;
- Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'établissement à l'enseigne "Pompes Funèbres MILLENAIRE" sis 40, avenue Jean Jaurès 94250 GENTILLY, représenté par Madame Lydie KAO, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire,
- Organisation des obsèques,
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,

Activités en sous-traitance :

- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Soins de conservation,
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est le **24.94.0140**.

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à **cinq ans** pour l'ensemble des activités du **20 mars 2024 au 19 mars 2029**.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la sous-préfecture de l'Haÿ-les-Roses est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à L'Haÿ-les-Roses, le 12 mars 2024

Signé

Corinne SIMON

Le 6 mars 2024

Avis rendu par la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social réunie le 5 février 2024 et 5 mars 2024

Objet: Appel à projet pour la création de 100 places de LHSS dans les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et du Val d'Oise

Date de publication de l'avis d'appel à projets : 15 septembre 2023

Date limite de dépôt des candidatures : 14 décembre 2023

Classement des dossiers

Sur la base des critères d'évaluation mentionnés dans l'avis d'appel à projet mentionné en objet, en particulier de la qualité des dossiers et de la réponse aux besoins territoriaux identifiés dans les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et du Val d'Oise.

Après audition des 5 dossiers reçus, la commission d'information et de sélection a établi à l'unanimité le classement suivant :

Candidat	Classement
78 – LA SAUVEGARDE SEAY	1/2
78 – GROUPE SOS	2/2

Candidat	Classement
95 – AURORE	1/1

Candidat	Classement
92 – AURORE	1/1

Candidat	Classement
94 – AURORE	1/1

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Monsieur Ludovic GUILLAUME

Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD